



Reçu: 03/20/2026 Acceptation 01/06/2026

La Guerre entre L'Algérie et la France 1687- 1688

The War between Algeria and France 1687- 1688

DJOUDI Zakaria/Centre
National d'Etudes et de
Recherche en Histoire
Militaire Algérienne

(Algérie)

ishakusmiste37@gmail.com

Abstract:

Algeria has demonstrated, through its diplomacy, great flexibility as well a constant desire to preserve peaceful relations with France. Has resorted to cunning and threats to impose its conditions. Faced with this coercive policy, the Algerians were quick to react militarily. It was in this context that Louis 14 decided to send a fleet commanded by marshal d'estrees. Despite an intensive bombardment that lasted for fourteen days, the Algerian put up remarkable resistance", following this conflict, the regency of Algiers also had to face external threats, notably from Marrakech, whose sovereign eventually bowed to Algerian authority embodied by chaaban agha.

Keywords: Algeria, France, Hadji Hussein, Chaaban Agha, Louis 14 , d'estrées

Résumé:

L'Algérie a démontré, à travers sa diplomatie, une grande souplesse ainsi qu'une volonté constante de préserver des relations pacifiques avec la France. En revanche, la France a eu recours à la ruse et à la menace pour imposer ses conditions. Face à cette politique coercitive, les Algériens n'ont pas tardé à réagir militairement. C'est dans ce contexte que Louis XIV décida d'envoyer une flotte commandée par le maréchal d'Estrées. Malgré un bombardement intensif qui se prolongea durant quatorze jours, les Algériens opposèrent une résistance remarquable. À l'issue de ce conflit, la Régence d'Alger dut également faire face à des menaces extérieures, notamment en provenance de Marrakech, dont le souverain finit par s'incliner devant l'autorité algérienne incarnée par Chaâbane Agha.

Mots clés: Algeria, France, Hadji Hussein, Chaaban Agha, Louis 14 , d'estrées



1. Introduction

Les deux bombardements menés par le marquis Abraham Duquesne n'atteignirent pas l'objectif que Louis XIV leur avait assigné, à savoir contraindre la Régence d'Alger à la soumission. La marine française se heurta à une résistance acharnée et à la fermeté des Algériens, malgré les lourdes pertes humaines et matérielles subies par Alger. Alors que la France estimait être en position de force pour imposer ses conditions, notamment sur la question des captifs, elle se trouva une nouvelle fois confrontée aux exigences algériennes, fondées sur le principe d'un échange équitable entre les deux parties.

Parmi les instructions adressées par Louis XIV à Duquesne figurait le rapatriement forcé des captifs français, ainsi que l'obligation pour la Régence d'Alger de solliciter le pardon du roi de France pour avoir déclaré la guerre. Toutefois, les Algériens préférèrent la résistance et le sacrifice à toute forme de capitulation ou de soumission symbolique.

À la suite des deux expéditions de Duquesne en 1682 et 1683, la France fut contrainte de conclure un traité avec la Régence d'Alger. Ce traité, connu sous le nom de *traité de Tourville*, fut signé le 24 avril 1684 et proclamé pour une durée de cent ans. Cependant, malgré cet accord, la question des captifs demeura sans solution durable, ce qui entraîna une reprise des hostilités entre l'Algérie et la France en 1687-1688.

À partir de ces éléments historiques, la présente étude s'articule autour de trois problématiques principales :

Quelles furent les circonstances ayant précédé cette guerre ?

Quels furent les événements majeurs et le déroulement du conflit franco-algérien ?

Quelles furent les répercussions de cette guerre sur les deux parties ?

2. Les circonstances qui ont précédé la guerre:

2.1 L'ambassade de Hadj Jafar Agha en France:

L'Algérie manifesta à plusieurs reprises une volonté sincère d'établir des relations fondées sur le respect mutuel et la préservation de la paix avec la France. Le divan d'Alger se montra favorable à un règlement diplomatique de la question des captifs algériens encore détenus en France. Dans cette optique, le dey et le divan décidèrent d'envoyer une ambassade composée de douze membres et de deux traducteurs, placée sous la direction de Hadj Jaafar Agha, membre du divan.¹

La mission de Hadj Jaafar se heurta toutefois à un obstacle majeur : le manque de sérieux des autorités françaises, notamment à Marseille et à Toulon, dans l'application des conventions conclues entre les deux États. Les responsables français cherchaient en effet à



conserver un grand nombre de captifs algériens afin de les utiliser comme rameurs à bord de leurs navires. Face à cette situation, le divan chargea Hadj Jaafar de défendre fermement la position algérienne devant le roi de France lui-même.²

Arrivé en France, Hadj Jaafar Agha remit à Louis XIV une lettre du Dey l'exhortant à faire preuve de bonne volonté et à procéder à un échange équitable et réciproque des captifs algériens et français, dans l'objectif d'assurer une paix durable et universelle entre les deux puissances. **"... forts de la haute estime que nous portons à votre générosité incomparable, nous n'avons jamais douté que vous ne consentiez à rendre la liberté à tous nos frères détenus dans vos États, de même que nous accordons, de notre côté, une pleine liberté à l'ensemble de vos sujets qui se trouvent entre nos mains, ainsi qu'à tous ceux qui se réclament de votre auguste nom, afin que cette paix soit fondée sur l'égalité et revête un caractère universel..."** ³

L'ambassade fut reçue par le roi le 4 juillet 1684. À cette occasion, un échange de présents eut lieu : Louis XIV reçut des chevaux de haute race berbère, tandis que l'ambassade algérienne se vit offrir des armes richement décorées, des habits de prestige, des médailles d'or, des tapis de grande valeur ainsi qu'un lustre octogonal⁴.

Cette mission permit la libération de quatre cent vingt-deux captifs.⁵ Néanmoins, cette opération révéla la persistance de la mauvaise foi française, puisque la majorité des captifs libérés étaient des étrangers malades ou inaptes, tandis que le nombre de janissaires algériens effectivement relâchés demeurait très limité. Le Dey Hadj Hussein, dit *Mezzomorto*, dénonça cette situation dans une lettre adressée à Louis XIV en mars 1685, accusant explicitement les officiers français d'avoir retenu illégalement des captifs algériens⁶.

2.2 L'ambassade de Hadj Mohamed Afendi

La persistance de la question des captifs, demeurée sans solution durable malgré les tentatives diplomatiques précédentes, conduisit le Dey de la Régence d'Alger à dépêcher une seconde ambassade en France. Cette mission fut confiée à Hadj Mohamed Afendi, porteur d'une lettre officielle du Dey ainsi que de présents destinés au roi de France et à son entourage. Parmi ces dons figuraient notamment douze chevaux maghrébins, réputés à cette époque pour être parmi les meilleures races destinées à l'art de la guerre.

Le nouvel ambassadeur fut reçu par le souverain français et plusieurs hauts responsables de l'État. Sa mission ne se limitait toutefois pas à la seule libération des captifs algériens détenus en France. Elle visait également à traiter d'autres dossiers sensibles, tels que la présence de sujets français servant comme mercenaires sous les drapeaux de puissances hostiles à la Régence d'Alger, ainsi que les abus commis par les autorités françaises, notamment l'accueil et l'exfiltration de captifs évadés d'Alger⁷.



Cependant, la mission de Hadj Mohamed Afendi ne se déroula pas conformément aux attentes des autorités algériennes. Cette ambassade n'atteignit pas son objectif principal, révélant une fois de plus les réticences et la mauvaise volonté françaises à régler définitivement la question des captifs. Le négociateur ne parvint à obtenir la libération que de cinquante-six captifs algériens, échangés contre des prisonniers européens, dans un contexte où il ne subsistait plus de captifs français détenus en Algérie⁸.

3. La guerre entre l'Algérie et la France 1687- 1688:

3.1. Le conflit franco-algérien avant l'expédition du maréchal D'Estrées en 1688

La question des captifs mit clairement en évidence les divergences profondes entre les deux parties. Tandis que les Algériens cherchaient à clore définitivement ce dossier par la libération des officiers algériens – notamment des janissaires et des raïs détenus parfois depuis quinze ou vingt ans – les autorités françaises opposèrent un refus systématique à ces demandes. Louis XIV alla jusqu'à ordonner à ses négociateurs de ne libérer que des captifs âgés ou malades, dont beaucoup n'étaient même pas originaires d'Algérie⁹.

Deux ans après la signature du traité de Tourville, la France ne respecta pas ses engagements. Après la mort de Colbert, son fils Seignelay, connu pour son hostilité envers la Régence d'Alger, lui succéda au ministère de la Marine et refusa de répondre aux correspondances adressées par le dey¹⁰.

Enfin, les responsables algériens comprirent que l'attitude de la monarchie française à l'égard de la Régence dépendait étroitement du contexte politique et militaire européen. Les Algériens étaient fréquemment qualifiés de « pirates » par Louis XIV et son gouvernement, qui jugeaient inutile toute négociation avec eux¹¹. Tandis que l'Algérie cherchait à préserver la paix, le 27 juillet 1687, Hadj Hussein Pacha adressa une lettre au marquis de Seignelay afin de condamner l'arrivée d'une flotte française, commandée par le duc de Montmartre, sur les côtes algériennes.

Il y dénonçait notamment la récupération de captifs français évadés à bord de cette flotte, rappelant que les actes français contredisaient les engagements écrits pris dans le cadre de la paix. et a rappelé qu'une lettre des français vaudrait mieux que ses actes qui entrave la paix entre les deux pays¹².

La situation s'aggrava lorsque le duc de Montmartre captura un navire algérien en pleine période de paix, sous le prétexte de passeports expirés. Cette action, assumée dans une lettre datée du 20 juillet 1687, s'accompagnait d'un ton ouvertement menaçant et annonçait clairement le recours à la guerre. " ... si vous voulez éviter une guerre qui pourrait assurément vous être plus préjudiciable qu'avantageuse ..." ¹³.

La réponse algérienne fut immédiate et ferme. Dans une lettre envoyée en août 1687, le Pacha Hadj Hussein " Mezzomorto" (**image 01**) dénonça cet acte comme une trahison et rappela que la prise d'un navire en temps de paix ne constituait nullement un exploit



militaire. **"... ce n'est pas une grande affaire d'avoir pris, quoique' en pleine paix, un navire appartenant à un état comme le nôtre"** Il affirma avec force que la perte d'un vaisseau ne saurait affaiblir un État solidement établi, tout en mettant en garde la France contre les conséquences de ses provocations. **"la prise d'un vaisseau ne réduit pas un royaume à la mendicité ..."** ¹⁴. Cet acte est considéré comme une fourberie par le Pacha et il n'hésite pas de traiter le Duc de **fourbe**, et **"... que ces tours de voleurs nous étaient autrefois imputés, ils ont, dieu merci, passé de nous à vous ... "** et concernant les menaces de Montmartre, le Pacha le mit aux défis de faire tout ce qui lui semblera et d'éviter surtout, ce qui pourrait être préjudiciable pour lui et la France¹⁵.

Face à ces atteintes répétées, la Régence d'Alger décida de réagir. Ainsi, selon une lettre du consul de France à Alger, André Piolle¹⁶, la décision de déclarer la guerre fut prise à l'issue de plusieurs réunions entre le dey et les hauts responsables de l'État.¹⁷ Le 15 juillet 1687, des navires algériens entrèrent dans le port d'Alger avec quatre-vingt-quinze prisonniers français. Le nombre total de Français arrêtés atteignit alors trois cent soixante-douze, y compris le Consul lui-même, qui fut envoyé au bagne. Au lendemain de leur arrestation, ils furent emmenés, enchaînés à la montagne pour briser des pierres, la maison du Consul et ses effets furent saisis et vendus, ainsi que les équipages et cargaisons de ces navires subirent le même sort¹⁸.

3.2. L'expédition du Maréchal d'Estrées en 1688 (image 02) :

Malgré les échecs précédents, notamment l'expédition de Jijel en 1664, ainsi que les deux expéditions de Duquesne en 1683 et 1684, Louis XIV décida d'envoyer une nouvelle expédition contre Alger, confiée au Maréchal d'Estrées. Après une bataille navale opposant les flottes française et espagnole, le 2 juin 1688,¹⁹ le Maréchal, à bord du vaisseau *Le Magnifique*, se présenta devant Alger le 28 juin 1688. La flotte française se composait de :

- 10 vaisseaux,
- 10 galiotes à bombes et quelques galères,
- 03 vaisseaux commandés par le lieutenant- général de Tourville.²⁰

La marine algérienne quant à elle disposait en octobre 1687 de :

- Un navire de 64 canons et 30 catapultes,
- 03 navires armés de 40-46-48 canons et en plus de ces canons, les deux derniers avaient 30 catapultes pour chacun,
- 03 autres navires armés de 10 à 12 canons,
- 03 vaisseaux,
- 06 navires brigantins,



- 04 navires étaient en cours de construction dans des ateliers, armés chacun d'eux entre 26 à 30 canons,
- Un grand nombre de petits bateaux et tartanes,

3.3. Le bombardement d'Alger 1688:

Afin d'éviter les représailles susceptibles de frapper les sujets français résidant à Alger, à leur tête le père Levacher en 1683(**image 03**), le maréchal d'Estrées adressa une lettre à caractère menaçant aux autorités algériennes: " ... si dans le cours de cette guerre, on exerce les mêmes cruautés qui ont été précédemment pratiquées contre les sujets de l'empereur son maître, il en usera de même avec ceux d'Alger, à commencer par ceux les plus considérables qu'il a entre les mains, et qu'il a eu ordre d'emmener pour cet effet avec lui."²¹ La réponse de Hadj Hussein fut envoyée le jour même, le 29 juin 1688, dans un ton ferme, il rejeta les menaces françaises et affirma le principe de la réciprocité dans la conduite de la guerre. "**Vous dites que, si nous mettons les chrétiens à la bouche du canon, vous mettrez les nôtres à la bombe ; eh bien ! Si vous tirez des bombes, nous mettrons le roi des vôtres au canon. Et si vous me demandez qui est le roi, c'est le consul. Ce n'est pas parce que nous faisons la guerre, mais parce que vous tirez des bombes. Si vous êtes assez forts, venez à terre ou tirez le canon avec vos vaisseaux**"²².

Malgré l'intensité des tirs, la défense algérienne opposa une résistance farouche, réussissant notamment à couler une chaloupe française. Les conditions climatiques en particulier, les vents défavorables réduisirent l'efficacité des bombardements français, de nombreuses bombes éclatant en l'air sans atteindre leurs cibles ²³. Face à la poursuite des hostilités, les autorités algériennes mirent leurs menaces à exécution. Le 4 juillet 1688, le consul André Piolle et quatorze prisonniers français attachés devant la bouche de canon sont mis à exécution. D'Estrées répliqua en faisant exécuter seize des prisonniers algériens détenus sur la flotte française²⁴.

Le bombardement se poursuivit jusqu'au 14 juillet, mais l'usure des galiotes françaises les empêchèrent de pouvoir résister à un tir aussi prolongé, à cette date tout était hors service, ce qui contraignit le Maréchal d'Estrées à réduire progressivement l'intensité des attaques²⁵.

Selon les sources françaises, plus de dix mille bombes furent lancées sur Alger, causant d'importants dégâts matériels, d'après un témoin oculaire " ... 05 vaisseaux qui étaient dans le port ont été coulés, le fort de Matifou, avec ses quinze pièces de canon entièrement rasé, la mosquée et la maison du dey sont à terre. Les bombes ont dépassé la ville haute et briser les aqueducs, le fanal, le môle et le chantier de construction sont fort endommagés, Mezzomorto fut blessé à deux reprises. Toutefois, malgré la destruction de plusieurs infrastructures et bâtiments, la population algérienne subit relativement peu de pertes humaines, s'étant en grande partie retirée hors de la ville²⁶.



Après cet échec, la flotte française se retira. La marine algérienne reprit alors ses opérations en mer, sous la conduite des raïs d'Ibrahim khodja, qui étaient positionnés à Oran, ce qui poussa finalement Louis XIV à engager des négociations avec la Régence d'Alger qui, après une résistance farouche ont obtenu satisfaction²⁷.

4. Les répercussions de la guerre :

4.1 Le traité du 24 septembre 1689 :

Le traité conclu le 24 septembre 1689 reprenait, dans ses grandes lignes, les dispositions des accords antérieurs signés entre la Régence d'Alger et la France. Toutefois, contrairement aux engagements précédents, la France fut cette fois-ci contrainte d'appliquer effectivement certaines clauses favorables aux Algériens. En vertu de l'article 4 et 03 du traité, cinq navires appartenant à deux raïs algériens, Mohamed Khodja et Mohamed Sghir, furent restitués. De plus, conformément à l'article 6, trois autres bâtiments, dénommés "**le soleil**", "**le perroquet**", et "**le dragon**", furent rendus avec leur artillerie et leurs équipages²⁸.

Ce traité fut signé secrètement entre le Pacha Hadj Hussein Mezzomorto, et les représentants français. Cette discrétion diplomatique suscita de nombreuses spéculations au sein de l'opinion publique et provoqua des bouleversements politiques au sommet de l'État. En effet, à la suite du départ du Pacha Hadj Hussein et du Dey Ibrahim Khodja, le divan procéda à l'élection d'un nouveau gouverneur, en la personne de Hadj Chaâbane Agha, marquant ainsi une nouvelle phase dans la direction politique de la Régence²⁹.

5. Le conflit avec Marrakech

Après la conclusion de la paix entre l'Algérie et la France, cette dernière chercha à s'assurer le soutien de la Régence d'Alger dans le conflit qui s'annonçait contre l'Angleterre et les Pays-Bas³⁰. Toutefois, au moment où le dey Chaâbane Agha s'efforçait de rétablir la stabilité interne, le souverain de Fès et de Marrakech, Moulay Ismaïl, profita de la situation pour lancer des incursions et ravager les territoires situés aux frontières occidentales de l'Algérie.

Face à ces agressions, le nouveau dey déclara la guerre et se dirigea vers les zones frontalières à la tête d'une armée composée d'environ dix mille janissaires et trois mille spahis. Les forces algériennes affrontèrent une armée marocaine estimée à quatorze mille fantassins et huit mille cavaliers. Les combats tournèrent à l'avantage de la Régence d'Alger, infligeant près de cinq mille pertes aux troupes de Moulay Ismaïl, tandis que les pertes algériennes restèrent limitées à une centaine d'hommes.

6. Conclusion:

La guerre franco-algérienne de 1688 se caractérise par une politique française marquée par la provocation, la duplicité et le non-respect des engagements diplomatiques, révélant



des intentions hostiles envers l'Algérie bien avant l'expédition coloniale de 1830. Face à cette attitude, les Algériens refusèrent toute forme de soumission et défendirent fermement leurs droits, contraignant Louis XIV et son gouvernement à respecter les traités conclus, notamment en ce qui concerne la question des captifs algériens détenus en France.

Malgré la supériorité matérielle et l'importante puissance d'artillerie dont disposait la France, la Régence d'Alger sut opposer une résistance inébranlable, s'appuyant sur la bravoure des raïs et des janissaires. L'échec de l'expédition du maréchal d'Estrées en 1688 confirma l'incapacité de la France à imposer ses objectifs par la force et consacra Alger comme une puissance maritime et politique incontournable en Méditerranée occidentale au XVII^e siècle.

Les écrivains français ont souvent privilégié, dans leurs analyses, la mise en avant des agissements des Algériens, en les présentant comme responsables des tensions franco-algériennes. Cette approche tend à occulter la cause essentielle de la dégradation des relations entre les deux parties, à savoir la question des captifs algériens détenus en France. En effet, sous le règne de Louis XIV, le gouvernement français refusa de respecter ses engagements diplomatiques en maintenant ces captifs en détention, contribuant ainsi à l'escalade des tensions. Cette lecture partielle des événements reflète un biais historiographique visant à minimiser les responsabilités de la France dans le déclenchement du conflit.



6. les Annexes

1. Image 01



- Image représentant le dey hadji Hussein dit "mezzo-morto"

Source: [wikipedi.org](https://en.wikipedia.org/wiki/Hussein_Dey)

2. Image 02



Image représentant la flotte française commandé par d'Estrées devant Alger

Source: wikipedia.org

7. Liste Bibliographique:

- ¹ قنان جمال، معاهدات الجزائر مع فرنسا "1830-1619"، طبعة خاصة وزارة المجاهدين ، 2007، ص 102.
- ² قنان جمال، نفسه، ص 102.
- ³ Plantet Eugène, **Correspondance Des Deys D'Alger Avec La Cour De France 1579 — 1833**, Archives Des Affaires Etrangères, De La Marine, Des Colonies Et De La Chambre De Commerce De Marseille, Tome 1 " 1579- 1700", Paris, 1889, P 91.
- ⁴ وليام سبنسر، الجزائر في عهد "رياس" البحر، تعريب وتقديم عبد القادر زيادية، دار القصة للنشر، 2007، ص 210.
- ⁵ Alphonso Rousseau, **chronique de la régence d'Alger "el zohrat el-nayerat"** , Imprimerie du gouvernement, Alger, 1841, p 147.
- ⁶ Eugène Plantet, **Correspondance des deys d'ALGER avec la cour de France 1579-1833, 1579-1700, tome 1**, Archives des Affaires étrangères, de la marine, des colonies et de la chambre de commerce de MARSEILLE, PARIS, 1889, pp 96, 98.
- ⁷ قنان جمال، المرجع السابق، ص ص 106، 107.
- ⁸ نفسه، 107.
- ⁹ وولف جون (ب)، الجزائر وأوروبا 1830-1500، ترجمة وتعليق: سعد الله أبو القاسم، عالم المعرفة، الجزائر، 2009، ص 351.
- ¹⁰ نفسه، 351.
- ¹¹ نفسه، 350.
- ¹² قنان جمال، نصوص ووثائق في تاريخ الجزائر الحديث 1830-1500، طبعة خاصة وزارة المجاهدين، الجزائر، 1987، ص ص 155، 156.
- ¹³ Plantet Eugène, **Op.cit.**, pp 143,144.
- ¹⁴ Ibid., p 146.
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ André Piolle consule d'Alger de 1685 à 1688.
- ¹⁷ غطاس عائشة، العلاقات الجزائرية الفرنسية خلال القرن السابع عشر (1619-1694)، رسالة لنيل شهادة الماجستير في التاريخ الحديث تحت إشراف الأستاذ مولاي بلحميسي، جامعة الجزائر، السنة الجامعية 1984-1985، ص 93.
- ¹⁸ Grand champ Pierre, **le maréchal d'Estrées devant Alger document inédit de 1687 et 1688**, in la revue tunisienne, imprimerie Borel, Tunis, 1918, p 285.
- ¹⁹ O. troude, **batailles navales de la France**, tome 01, chaallamel ainé éditeur, paris, 1867, p 185
- ²⁰ Ibid., p p 186, 187
- ²¹ Grand champ Pierre, **Op.cit.**, p286.
- ²² Ibid.
- ²³ O. troude, **Op.cit.**, p187.
- ²⁴ **Ibid.**, p 188.
- ²⁵ **Ibid.**, pp 187, 188.

²⁶ E. cat, histoire de l'Algérie Tunisie- Maroc, tome 01 avant 1830, Adolphe Jourdan, Alger, p 309.

²⁷ L. Pechot, **Histoire de l'Afrique du nord avant 1830**, giocoso, 1914, Alger, p.95.

²⁸ قنان جمال، معاهدات الجزائر مع فرنسا "1830-1619"، ص 307.

²⁹ نفسه، ص 120.

³⁰ ابن ميمون محمد، التحفة المرضية في الدولة البكداشية في بلاد الجزائر المحمية، تقديم وتحقيق الدكتور محمد بن عبد

الكريم، الطبعة الثانية، الشركة الوطنية للنشر والتوزيع، الجزائر، ص 23.

³¹ Galibert Léon, **Histoire de l'Algérie ancienne et moderne**, furne et Cie, Paris, 1843, pp 233, 234.

